

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Département  
du  
PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement  
d'  
ARRAS  
Canton  
d'  
AVESNES-LE-COMTE

Notification faite au CDFIP d'AUBIGNY-EN-ARTOIS par envoi électronique du 15 février 2016

Délib 2016-02

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, et le vingt et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du quatorze janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BOUCHIND'HOMME André, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, DUEZ Christophe, GOUILLARD Cyrille, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. FAVRE Angélique et LEFEBVRE Bruno.

La séance ouverte, et sur la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de modifier, pour toutes les locations qui interviendront à compter du 1er mars 2016, les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi qu'il suit :

### OBJET :

MODIFICATION DES  
TARIFS DE  
LOCATION DE LA  
SALLE DES FÊTES

Augmentation des frais  
de nettoyage

NATURE DE LA LOCATION	MONTANT DE LA LOCATION TTC
<b>Bal</b>	460,00 €
<b>Thé dansant</b>	305,00 €
<b>Repas dansant</b>	275,00 €
<b>Réunion, Assemblée Générale, loto, arbre de Noël, concours de cartes</b>	92,00 €
<b>Lunch</b>	
▷ Privé extérieur à la commune	92,00 €
▷ Privé local	46,00 €
▷ Location de verres (l'unité)	0,10 €
<b>Mariage, communion, baptême, anniversaire, repas de famille</b>	
▷ Privé extérieur à la commune	214,00 €
▷ Privé local	114,00 €
<b>Location de vaisselle (par personne)</b>	0,50 €
<b>Consommation gaz (forfait utilisation cuisine)</b>	9,50 €
<b>Nettoyage de la salle</b>	95,00 €
<b>Consommation électrique (selon relevés compteur)</b>	
▷ De 0 à 100 kW	30,00 €
▷ De 101 à 150 kW	45,00 €
▷ De 151 à 200 kW	60,00 €
▷ Etc ...	
▷ Etc ...	
	Et plus 15 € par tranche de 50 kW le cas échéant
<b>Deux fois par année civile (au maximum)</b>	<b>Chaque association locale pourra bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme  
**Gilbert DARTOIS**  
 Maire de TINCQUES



Délibération rendue exécutoire le 15 février 2016  
 après télétransmission en préfecture du Pas-de-Calais le 10 février 2016 et publication ou notification du même jour.  
**Gilbert DARTOIS**  
 Maire de TINCQUES



Acte à classer		2016-02	
1	En préparation	2	En attente retour Préfecture
3	> AR reçu	4	Classé
Identifiant FAST : ASCL_2_2016-02-10T11-30-26.00 ( MI200328398 ) Identifiant unique de l'acte : 062-216208207-20160121-2016-02-DE ( Voir l'accusé de réception associé )			
Objet de l'acte : Modification des tarifs de location de la salle des fêtes Date de décision : 21/01/2016		Nature de l'acte : Délibération Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences 9.1. Autres domaines de compétences de communes	
Acte : Délib 2016-02.PDF			
Classer	Annuler	Préparer	Transmis
		Date 10/02/16 à 11:30	Date 10/02/16 à 11:30
		Par LEFEBVRE Gilles	Par LEFEBVRE Gilles
		Date 10/02/16 à 11:38	Date 10/02/16 à 11:38
Accusé de réception			

